

Envoyé en préfecture le 01/07/2016  
 Racu en préfecture le 01/07/2016  
 Affiché le  
 ID : 074-217400880-20160629-D\_2016\_06\_2906-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes          Département de la Haute-Savoie          Arrondissement de St Julien en Genevois          Canton de St Julien en Genevois  <b>Commune de Contamine Sarzin</b>          (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b>   <b>Séance du mercredi 29 juin 2016</b>           Par suite d'une convocation en date du 21 juin 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 29 juin 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15           En exercice : 13           Présents : 09           Votants : 13   <b>Délibération n°D_2016_06_29_06</b></p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Patrick Falcoz, M. Aurélien Chaîne à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin à M. Philippe Marguerie          Absent excusé : /          Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.          M. Philippe Marguerie est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Réseau télécommunication – Chef-Lieu – Route de la Grotte (opération n°16/238/CO/FTH)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des travaux sur le réseau de télécommunication route de la Grotte. Il présente le devis n°16/238/CO/FTH et le plan correspondant transmis par Energie et Services de Seyssel.  
 par le comité du SIESS.

Il précise que la facture définitive sera établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, suite à mise en concurrence, et en tenant compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain.

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal décide, sous réserve de la reprise du devis par Energie et Services de Seyssel, notamment les articles 2308 et 2121 dudit devis :

\* **D'APPROUVER** le décompte en date du 10 mai 2016 présenté par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	16 751.63 €
TVA 20.00% :	3 350.33 €
Montant total T.T.C. :	20 101.95 €

\* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire           Compte tenu de sa télétransmission le : 1<sup>er</sup> juillet 2016           Et de la publication le : 1<sup>er</sup> juillet 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.           Fait à Contamine Sarzin, le 1<sup>er</sup> juillet 2016           Le Maire,          Alain CHAMOSSET</p>
--	---


